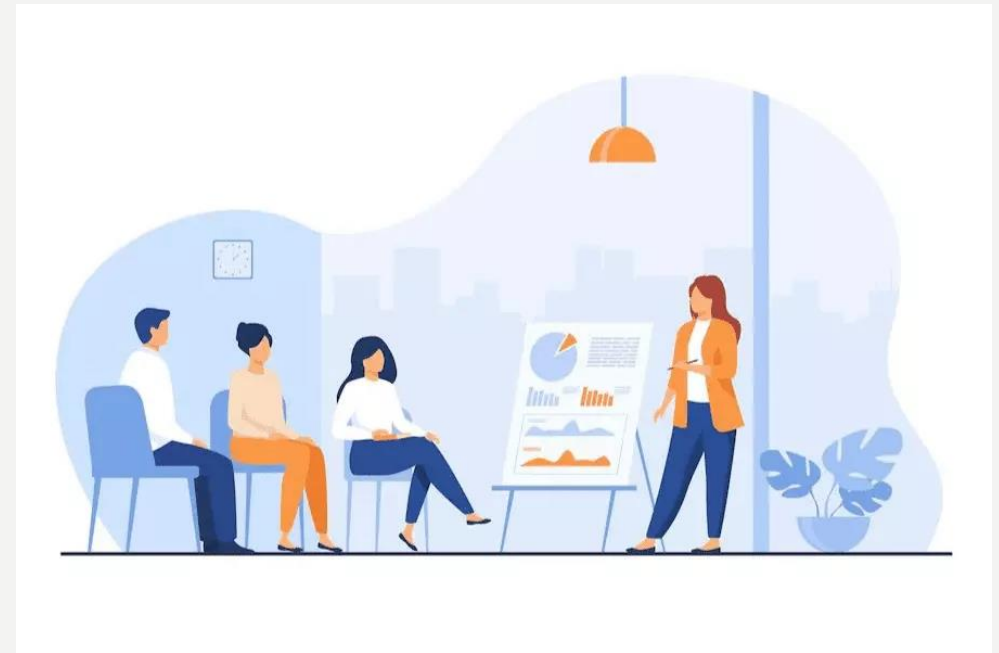


Formation continue

Conseillers France Services



Webinaire CARSAT

Jeudi 12/12/2024

Sommaire

- Evolutions des services en ligne
- La demande de retraite en ligne
- Retour sur les journées portes ouvertes – JPO
- Cumul emploi retraite
- Rappel des outils et circuits de sollicitation
- Questions/Réponses

Dernières évolutions du site lassuranceretraite.fr



Sécurité connexion mail/sms

Si l'utilisateur ouvre son EP directement via lassuranceretraite.fr, une double sécurisation a été installée :

- Par Mail ou par SMS
- Expéditeur « MaRetraite »

J'accède à mon espace personnel

Pour vérifier votre identité, nous allons vous envoyer un code à usage unique.

Comment souhaitez-vous le recevoir ?

Par SMS, au numéro suivant :
06 ** ** ** 50

Par courriel, à l'adresse suivante :
f*****l@f**e.fr

Précédent

Recevoir un code de sécurité

Besoin d'aide ?

[Consulter nos questions fréquentes](#)

[Je n'ai plus accès à ce courriel et ce numéro](#)



MaRetraite

L'ASSURANCE RETRAITE : P...

Demande de retraite progressive en ligne

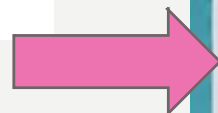
1. **Demande initiale de RP en ligne**, même principe que pour la demande de retraite « classique »

A fournir en plus :

- Attestation employeur téléchargeable sur le site :



[Attestation employeur en vue de la retraite progressive \(PDF - 220 Ko\)](#)



2. **Retraite définitive suite à progressive** : pour les assurés ayant une retraite progressive en cours de paiement, l'accès à la DRL pour la retraite définitive est autorisé seulement si : la date d'effet DRL est supérieure à la date d'effet DRP

Evolution de la DRL / Ircantec

Précision à apporter pour l'activité concernée contractuel ou élu local

3

3

.88

COMPL. CONTRACTUEL DROIT PUBLIC/ÉLUS LOCAUX Ircantec

Veillez sélectionner la/les activité(s) concernée(s) par votre demande. Cette étape est obligatoire pour activer le bouton « Valider ».

CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC

ELU LOCAL

Je peux prétendre à cette retraite si et seulement si j'ai perçu des indemnités de mandat.

FONCTIONNAIRE ÉTAT MAGISTRAT MILITAIRE RRE Demande traitée

Si élu local > l'outil demande des précisions sur le type de mandat

Evolution de M@rel

❖ Interface de l'outil modifiée

❖ « Je donne mon avis »



❖ Questions fréquentes

❖ Périodes à l'étranger : possibilité de saisir uniquement les pays couverts par les Règlements européens (28 Etats membres de l'UE, les Etats de l'EEE et la Suisse)

❖ Plusieurs anomalies concernant la carrière longue ont été corrigées

❖ Certains enfants remontent seuls (toujours passer par « personnaliser ma situation »)
> enfants déclarés sur InfoRetraite (LIFA) – 30 jours pour remonter sur le site/M@rel

En partant à

64 ans

au 1 mai 2041

[Comprendre mes possibilités de départ](#) >

Avec

175 trimestres

enregistrés

[Comprendre mes droits](#) >

Vous pourriez avoir droit à

2 288 €


bruts/mois

[Comprendre mon montant](#) >

 Sur quelles informations s'appuie l'estimation ?

Mon estimation retraite personnalisée

Télécharger (PDF ~180 ko)

Brut Net avant impôts 

En partant à

64 ans



le 1 mai 2041



à l'âge légal

2 288 €

bruts/mois



En partant à

67 ans



le 1 mai 2044



à l'âge du taux plein automatique

2 621 €

bruts/mois



[+ Ajouter un âge de départ](#)

[Enregistrer mon estimation](#)

[Quitter mon estimation](#)

Bienvenue

Ce simulateur, connu sous le nom de M@rel, est proposé par vos régimes de retraite. Ce service est gratuit : vos données ne font l'objet d'aucune transaction commerciale.



[Pour lire la transcription de la vidéo, cliquez sur ce lien.](#)



Besoin d'aide ?

Besoin d'aide ?

Fermer >

Foire aux questions

Lexique

A B C D E F L M P R S T V

Salaire annuel moyen

Fermer le détail ^

Dans les régimes de base des salariés : salaire qui sert de base au calcul de la retraite (25 meilleures années de la carrière).

Surcote (majoration définitive)

Voir le détail v

Besoin d'aide ?

Foire aux questions

Lexique

Aide à l'utilisation du simulateur

Besoin d'aide pour sélectionner vos activités ?

Voir le détail v

Les majorations pour enfants sont-elles prises en compte dans le résultat de la simulation ?

Fermer le détail ^

Une fois que vous avez indiqué avoir des enfants dans le simulateur, les majorations pour enfants sont automatiquement incluses dans votre simulation de montant. Sont concernées :

- la majoration de trimestres pour enfants, prévue dès le premier enfant (incluse dans le total des trimestres) ;
- les majorations de montant (majoration parents à partir de trois enfants, surcote parentale, etc.).

Pourquoi les derniers mois de travail ne sont-ils pas indiqués ?

Voir le détail v

Où retrouver la date du début de mon activité ?

Voir le détail v

Comment mes périodes de travail à l'étranger sont-elles prises en compte dans le simulateur ?

Voir le détail v

MA DEMANDE de retraite en ligne



Rapide



Facile



Sécurisé

La demande de retraite en ligne

Demande de retraite en ligne

The screenshot shows the top part of the France services website. On the left is the French Republic logo with the text 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE' and 'Liberté Égalité Fraternité'. Next to it is the 'France services' logo. On the right, there is a search bar with the text 'Trouver une France services' and a link for 'Questions fréquentes'. Below this is a navigation menu with 'Actualités', 'Près de chez moi', 'Mes démarches et services' (which is underlined), and 'Notre mission'. Below the navigation menu is a breadcrumb trail 'Accueil > Mes démarches et services' and icons for zooming in (+), zooming out (-), and printing.

Un accompagnement humain et personnalisé

Les conseillers France services peuvent :



vous accompagner dans les principales démarches administratives quotidiennes, répondre à vos questions et vous aider dans les démarches en ligne



résoudre vos situations plus complexes

en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires



vous mettre à disposition et accompagner l'utilisation d'outils informatiques

(création d'une adresse email, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs)

Assurance retraite (Carsat)

Exemples de démarches réalisables en France services relatives à l'Assurance retraite :

- compléter et déposer une demande de retraite,
- compléter et déposer un dossier de demande de reversion,
- suivre l'avancement du dossier de retraite (suivi de la demande, de la messagerie, poser une question à un conseiller, fournir les documents demandés),
- demander une attestation de paiement,
- consulter le calendrier des paiements de votre retraite,
- consulter vos trois derniers paiements,
- demander une allocation veuvage,
- être accompagné sur le dispositif retraite progressive,
- faire une estimation de l'âge et du montant de la retraite,
- déclarer un décès,
- déclarer un changement d'adresse,
- demander, télécharger un relevé de carrière...

Demande de retraite en ligne



Je suis actif ▾ Je suis retraité ▾

Rechercher 🔍

Mon

[Accueil](#) > [France services : les services publics proches de chez vous](#)

France services : les services publics proches de chez vous

Mis à jour le 06/11/2024

Ecouter ▶ Partager 🖨️

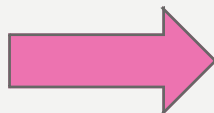
Vous avez des questions sur votre dossier retraite ? Les réponses sont aussi dans votre maison France services.

Que vous ayez des questions sur votre retraite, sur le remboursement de vos soins, sur votre permis de conduire ou sur votre fiche d'impôt, il y a toujours une maison France services à moins de 20 minutes de chez vous.

Comment le conseiller France services peut-il m'aider dans mes démarches retraite ?

Le conseiller France services peut vous aider de différentes manières :

- créer un espace personnel sur lassuranceretraite.fr ;
- vous guider sur l'utilisation de nos différents services en ligne : obtention du relevé de carrière, demande de retraite en ligne, suivi de dossier, ou encore aide à la prise d'un rendez-vous avec un conseiller retraite.
- vous aider à la compréhension des courriers ou à remplir un formulaire retraite.





Retour sur les JPOs 2024

Retour sur les journées portes ouvertes - JPO



- ❖ Organiser 2 visio-conférences, 1 sur chaque semaine, dont une à 17h
- ❖ Se questionner sur d'autres formats de journées ?
- ❖ Favoriser les journées de RDVs
- ❖ Organiser des journées en mutualisant plusieurs France Services
- ❖ Proposition d'1 Webinaire en libre-service

Un bilan encourageant, des perspectives pour 2025

Cumul emploi-retraite



Cumul emploi-retraite

Actif cumul E/R

The screenshot shows the website interface for an active user. At the top left is the logo 'l'assurance retraite'. To its right are two dropdown menus: 'Je suis actif ^' (highlighted with a purple box) and 'Je suis retraité v'. Further right is a search bar with the text 'Rechercher' and a magnifying glass icon, and a blue button labeled 'Mon espace personnel'. The main content area is divided into three columns:

- MA CARRIÈRE**
 - La prise en compte de ma carrière
 - Comprendre mon relevé de carrière
 - Mes interruptions de carrière
 - Le rachat de trimestres
- LE MONTANT DE MA RETRAITE**
 - Comment est calculée ma retraite ?
 - Améliorer le montant de ma retraite** (highlighted with a purple box)
 - Je me renseigne sur les aides
 - Cumuler un emploi et ma retraite** (highlighted with a purple box)
- MES DÉMARCHES EN LIGNE**
 - Je crée mon espace personnel
 - Je certifie mon CV
 - Je mets à jour ma carrière
 - J'estime mon âge de départ et le montant de ma retraite

A purple arrow points from the 'Cumuler un emploi et ma retraite' link to the 'Je suis retraité ^' dropdown menu in the second screenshot.

The screenshot shows the website interface for a retired user. At the top left is the logo 'l'assurance retraite'. To its right are two dropdown menus: 'Je suis actif v' and 'Je suis retraité ^' (highlighted with a purple box). Further right is a search bar with the text 'Rechercher' and a magnifying glass icon, and a blue button labeled 'Mon espace personnel'. The main content area is divided into three columns:

- MA VIE À LA RETRAITE**
 - Bien vieillir : conseils et aides
 - Être bien chez soi
 - Aider un proche
 - Améliorer mes ressources
 - Reprendre une activité** (highlighted with a purple box)
- JE VIS À L'ÉTRANGER**
 - Mes démarches
 - Justifier mon existence
 - Déclarer mes revenus
- JE SUIS VEUVE OU VEUVE**
 - Démarches en cas de décès

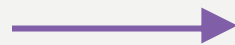
A purple arrow points from the 'Reprendre une activité' link to the 'Je suis actif v' dropdown menu in the first screenshot.

Niveau 1 :
Accompagner l'utilisateur dans la
recherche d'information sur le
site

Posture à adopter :
Aide à la recherche
d'information et lecture des
différents articles

Pas d'interprétation de la
législation > Niv 2

Vidéo à la fin de l'article



Cumuler un emploi et ma retraite

Mes démarches en ligne

Écouter



Partager



Réforme des retraites : ce qui change

La reprise ou la poursuite d'une activité professionnelle permet, sous conditions, d'obtenir de nouveaux droits et une autre retraite. Ces nouveaux droits ne modifient pas le montant de la première retraite. Les activités concernées sont celles exercées depuis le 1^{er} janvier 2023 dans le cadre d'un cumul intégral. Pour connaître les autres mesures, consultez [notre espace d'information dédié à la réforme](#).

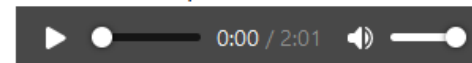
Le cumul d'une retraite avec le revenu d'une activité professionnelle est possible pour tous les retraités du régime général. En revanche, certaines règles sont à respecter. Explications.

- [Cumul intégral d'une retraite et d'un revenu d'activité](#)
- [Cumul plafonné d'une retraite et d'un revenu d'activité](#)

Une fois à la retraite, vous pouvez reprendre ou poursuivre une activité professionnelle. C'est ce que l'on appelle le cumul emploi-retraite. Selon votre situation, le cumul de votre revenu d'activité et du montant de votre retraite est intégral ou plafonné.

Découvrez notre chronique info spéciale réforme sur le cumul emploi-retraite

Écouter la chronique info



Cumul intégral d'une retraite et d'un revenu d'activité

Vous devez au préalable avoir obtenu toutes vos retraites de base et complémentaires des régimes français, étrangers et des organisations internationales. Il s'agit des retraites dont vous remplissez les conditions d'attribution (notamment la condition d'âge de départ).

TRAVAILLEURS
INDÉPENDANTS

Cessation d'activité

Si le chef d'entreprise ne souhaite pas cesser l'une de ses activités professionnelles, il doit faire valoir l'ensemble de ses retraites auprès des régimes de retraite obligatoires. Pour poursuivre l'activité indépendante, il suffit de demander à bénéficier du cumul emploi-retraite à votre caisse régionale.


Pour poursuivre une activité relevant d'un autre régime, il est nécessaire de s'adresser à la caisse de retraite correspondante à l'activité, pour connaître les modalités.

Le cumul intégral est alors possible :

- à partir de l'âge d'obtention de la retraite au taux maximum (aussi appelé retraite à « taux plein », 67 ans pour les personnes nées en 1955 ou après) ;
- ou dès que vous avez à la fois l'âge légal (de 62 à 64 ans selon votre année de naissance) et la durée d'assurance nécessaire pour obtenir une retraite au taux maximum.

Les périodes cotisées* de votre nouvelle activité vous donne droit à une autre retraite. Ces nouveaux droits ne modifient pas le montant de la retraite que vous percevez.

Vous pouvez reprendre une activité, quelle qu'elle soit, immédiatement. Si vous reprenez une activité chez votre dernier employeur, vous devrez impérativement respecter un délai de 6 mois. Si ce délai n'est pas respecté, votre nouvelle activité ne vous générera jamais de nouveau droit.

À l'arrêt de votre activité, une nouvelle retraite vous est versée. Le montant de cette nouvelle retraite ne peut pas dépasser 5 % du plafond annuel de la Sécurité sociale. Son attribution n'est pas automatique, vous devez en faire la demande. [Je souhaite demander ma retraite à la suite d'un cumul emploi-retraite](#)  .

* À compter du 1^{er} janvier 2023.



À noter

Une fois la seconde retraite obtenue, vous ne pouvez pas cotiser pour une troisième retraite.

Cumul plafonné d'une retraite et d'un revenu d'activité

Si vous ne remplissez pas les conditions pour bénéficier d'un cumul intégral (voir ci-dessus), vous pouvez cumuler votre retraite et vos revenus d'activité dans une certaine limite.

La limite de cumul

Le total mensuel de votre nouveau revenu et de vos retraites (de base et complémentaires) ne doit pas dépasser la moyenne mensuelle de vos revenus d'activité des 3 derniers mois civils (ou 1,6 fois le Smic si ce montant est plus avantageux).

En cas de dépassement, le montant de votre retraite est réduit (en fonction du montant du dépassement). Dès que votre revenu d'activité baisse ou si vous cessez de travailler, prévenez votre [caisse régionale](#) afin que le montant de votre retraite puisse être réajusté à votre nouvelle situation.

La date de reprise d'activité

Vous pouvez reprendre une activité professionnelle immédiatement chez un nouvel employeur.

En revanche vous devez attendre 6 mois après le point de départ de votre retraite pour reprendre une activité chez votre dernier employeur. Avant ce délai, le paiement de votre retraite est suspendu.

Le paiement de votre retraite reprend quand vous cessez votre activité ou au plus tard le 7^e mois suivant le point de départ de votre retraite.

Dans le mois qui suit votre reprise d'activité vous devez impérativement :

- informer votre [caisse régionale](#) de la reprise d'une activité professionnelle ;
- transmettre tous les éléments d'information et les pièces justificatives relatives à cette reprise.

TRAVAILLEURS
INDÉPENDANTS

Incidence sur la retraite complémentaire

L'Assurance retraite gère aussi la retraite complémentaire des travailleurs indépendants. Celle-ci est soumise aux mêmes règles que celui des retraites de base dans le cadre du cumul emploi-retraite :

- dans le cas du cumul libéralisé, la retraite complémentaire est versée ;
- dans le cas du cumul plafonné, la retraite complémentaire est versée tant que les plafonds ne sont pas dépassés.

En cas de dépassement, la retraite est suspendue pendant la même durée que celle du régime de base.

Cumul emploi-retraite > Fiche pédagogique

The screenshot shows the website interface for 'l'assurance retraite'. At the top, there are navigation options: 'Je suis actif' and 'Je suis retraité'. A search bar contains the text 'Cumul emploi retraite'. Below the search bar, there are filters for 'PROFIL CONCERNÉ' (Retraité, Actif) and 'TYPE DE CONTENU' (Article, Actualité, Formulaire, Support d'information, Service en ligne). The search results show 12 results for 'cumul emploi-retraite'. The first result is 'Comprendre mon relevé de carrière' (Article). The second result is 'Améliorer le montant de ma retraite' (Article). The third result is 'Être à la retraite et reprendre une activité, c'est possible ? (fiche pédagogique)' (PDF - 16g Ko), which is highlighted with a red box. Below this result, it says 'Brochure'.

Téléchargeable sur le site
lassuranceretraite.fr

l'assurance retraite
le service public engagé pour votre avenir

LA RÉFORME DES RETRAITES et moi

Cumul emploi-retraite

Être à la retraite et reprendre une activité, c'est possible ?

Le principe
Une fois à la retraite, il est possible de poursuivre ou reprendre une activité professionnelle, c'est le cumul emploi-retraite.

Avec la réforme
Si vous poursuivez ou reprenez une activité dans les conditions d'un cumul emploi-retraite, vous obtenez des droits complémentaires pour augmenter votre retraite. Les périodes cotisées vous donnent droit à une **seconde retraite**. Ces nouveaux droits ne modifient pas le montant de votre première retraite.

En reprenant votre activité, vous percevez à la fois votre revenu d'activité et votre retraite. À l'arrêt de l'activité, une seconde retraite vous est versée. Le montant de cette seconde retraite ne peut pas dépasser 5% du plafond annuel de la sécurité sociale.

Quelles sont les conditions ?

| | | | | |
|--|---|--|---|---|
| Vous êtes retraité Vous touchez votre retraite | → | Vous reprenez une activité Vous touchez votre retraite et un revenu d'activité | → | Vous cessez votre activité Vous touchez votre retraite initiale et votre seconde retraite |
|--|---|--|---|---|

Vous avez atteint l'âge légal de la retraite, obtenu toutes vos retraites de base et complémentaires en France et à l'étranger, et avez votre retraite au taux maximum de 50% (ou « taux plein »). Dans le cas contraire, le cumul emploi retraite reste possible mais il est alors limité à un plafond et ne permet pas d'acquérir des droits complémentaires.

À noter
Si vous reprenez votre activité chez votre dernier employeur, vous devrez impérativement respecter un délai de 6 mois.

L'attribution de la seconde retraite n'est pas automatique. Faites-en la demande auprès de votre caisse régionale.

Une fois la seconde retraite obtenue, vous ne pouvez pas cotiser pour une troisième retraite.

Mes démarches

Outils et contacts



Rappel des circuits de contact

- **Administration +** : circuit privilégié pour faire des demandes sur des dossiers particuliers
- **Mails partenaire** : réservé aux situations d'urgence
→ *toulousebalpartenaires(dept)@carsat-mp.fr*
- **Téléphone** : canal à ne pas utiliser

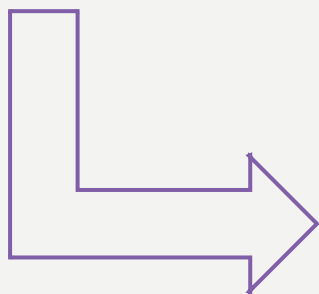
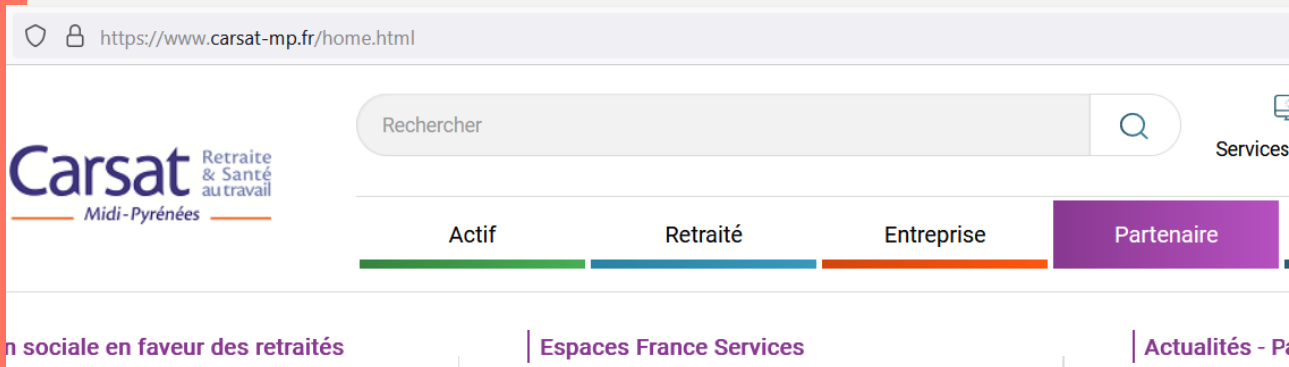


Focus utilisation A+

- **Expérimentation CARSAT** : agents dédiés à la réponse
- **Ne pas transmettre de dossiers de retraite/réversion/ASPA**
- **Si justificatifs à envoyer :**
 - appeler 3960/mail EP pour avoir un lien sur l'espace sécurisé
 - si pas de lien possible : envoi par courrier

Les outils à votre disposition

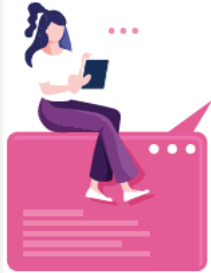
Un espace dédié aux France Services sur notre site internet régional : www.carsat-mp.fr

A screenshot of the 'Espaces France Services' page. The page features a large teal banner with the text 'On vous accueille !' and 'PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS'. Below the banner is a breadcrumb trail: 'Accueil > Partenaire > Espaces France Services'. The main heading is 'Espaces France Services'. The text below reads: 'De plus en plus nombreux sur notre territoire, les espaces France Services représentent un partenaire clé et un relai capital pour la Carsat Midi-Pyrénées dans sa stratégie de proximité.' To the right is the France Services logo with the text 'Liberté Égalité Fraternité'. At the bottom left is the Carsat Midi-Pyrénées logo. A list of links is provided:

- [Nos actions communes pour les publics](#)
- [Un kit d'information pour les animateurs France Services](#)
- [La Newsletter "Carsat & Vous"](#)
- [Les webinaires "France Services & Nous"](#)



Organisation de la prise en charge de la réponse



POUR ACCOMPAGNER LES ASSURÉS

- Prendre rendez-vous : www.lassuranceretraite.fr via l'espace personnel
- Avoir un renseignement retraite d'ordre général : 3960
- Solliciter un accompagnement social : 3646*

POUR UN SUIVI DE DOSSIER OU UN SIGNALEMENT

Transmettre votre demande via [Administration +](#)

En cas d'urgence, se référer aux contacts indiqués sur la Convention de partenariat.



POUR SOLLICITER UNE INTERVENTION OU UNE FORMATION

=> **Florence BONICEL**
florence.bonichel@carsat-mp.fr / 07 61 49 02 41



Questions/Réponses

